



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 février 2026

L'an deux mille vingt six le vingt sept février à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt février deux mille vingt six, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026CC7-10-14

OBJET : CRÉATION D'UN TARIF POUR LA VISITE DE LA TOUR DE CHAPPE A SAINT LOUP

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. Henri MARTIN
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à A. ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. Guy MERIEL
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel (pouvoir donné à G. BARROS)
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



Commune de LE PIN : M. RATTO Stéphan

Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard  
: M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme ESCUDE Vanessa

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : M. BOISSEAU Christophe

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel  
: Mme BRU Laetitia (pouvoir donné à JM. BAYLET)  
: M. GROUSSOU Bernard  
: Mme LAROUSSINIE Francine  
: Mme LE CORRE Christiane  
: M. LOPES Ernest (pouvoir donné à D. ZANIN)  
: Mme PERE Catherine (pouvoir donné à C. LECORRE)  
: M. ZANIN Daniel  
: Mme HOHOL Elisabeth  
: M. ZMUDA Patrick  
: Mme FURLAN Josiane

**Absents et excusés :**

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël  
Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe

**Assistaient à la réunion :**

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services de la CC2R

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

2026CC7-10-14

**OBJET : CRÉATION D'UN TARIF POUR LA VISITE DE LA TOUR DE CHAPPE A SAINT LOUP**

Dans le cadre de la préservation de son patrimoine local, la Communauté de Communes des Deux Rives a porté un ambitieux programme de réhabilitation de la Tour de Chappe à Saint Loup avec l'installation d'outil de médiation culturelle.

Afin de faire entrer ce lieu de visite dans le programme de commercialisation, notamment pour les groupes, le Président propose de créer un tarif de 3 € par personne avec une gratuité pour les enfants de moins de 7 ans.

Il propose également d'instaurer la gratuité d'accès à l'ensemble des visiteurs à l'occasion des journées du patrimoine, du petit patrimoine et la nuit des musées.

La billetterie sera effectuée par la régie de recettes de l'Office de Tourisme des Deux Rives.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DECIDE**

- de créer un tarif de 3 € par personne avec une gratuité pour les enfants de moins de 7 ans,
- d'instaurer la gratuité d'accès à l'ensemble des visiteurs à l'occasion des journées du patrimoine, du petit patrimoine et la nuit des musées,
- de dire que la billetterie sera effectuée par la régie de recettes de l'Office de Tourisme des Deux Rives,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 27 février 2026

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 3 mars 2026

La secrétaire de séance  
Le Maire de GRAYSSAS



Marie Christine CLUCHIER

Le Président de la Communauté  
de Communes des Deux Rives



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le

**09 MARS 2026**

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

**09 MARS 2026**

## AR Préfecture

### Création d'un tarif pour la visite de la Tour de Chappe a saint loup

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20260227-2026CC7_10_14-DE
Numéro d'acte :	2026CC7_10_14
Date de décision :	27/02/2026
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-10-1-0-0 (Finances locales / Divers / régies)
Fichier acte :	2026CC7-10-14 Création d'un tarif pour la visite de la tour de chappe à Saint Loup.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte :	09/03/2026 14:56:06
<b>Date de réception de l'AR :</b>	<b>09/03/2026 14:56:36</b>